



# CRAJ - Centre de recherche et d'analyse juridiques

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRAJ - Centre de recherche et d'analyse juridiques. 2010, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02033732

**HAL Id: hceres-02033732**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033732>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Centre de Recherche et d'Analyse juridiques (CRAJ)

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Pau et des pays de l'Adour

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche et d'Analyse juridiques (CRAJ)  
sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université de Pau et des pays de l'Adour

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



# Unité

Nom de l'unité : Centre de Recherche et d'analyse juridiques ( C.R.A.J.)

Label demandé :

N° si renouvellement : EA--1929

Nom du directeur : Codirecteurs : Mme Virginie LARRIBAU-TERNEYRE  
M. Jean-Jacques LEMOULAND

# Membres du comité d'experts

Président :

Mme Jacqueline MORAND-DEVILLER, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Experts :

M. Bernard DURAND, Université de Montpellier

M. Jean ROSSETTO, Université de Tours

M. Edouard VERNY, Université de Rennes I

# Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Hélène PAULIAT, Université de Limoges

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Le premier Vice président de l'Université



# Rapport

## 1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

Les rencontres ont eu lieu dans les locaux de la Faculté de droit de Pau, le 5 novembre 2009, de 15 heures à 18 heures.

Les co-directeurs du CRAJ ont présenté la structure fédérative, puis des précisions ont été apportées par les responsables des quatre composantes. Une discussion s'est ensuite engagée avec les enseignants chercheurs. La mission d'évaluation a visité le Centre de documentation, dont l'efficacité est connue: bibliothèque en accès libre (ouverte en permanence aux chercheurs qui disposent d'une clef), entourée par les bureaux des Centres de recherche ce qui favorise les échanges entre les chercheurs et le travail collectif. La visite s'est terminée par une rencontre avec les doctorants.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Intitulé à l'origine Centre de recherche et d'analyse de la jurisprudence, jeune équipe, puis équipe recommandée et équipe d'accueil, le Centre, modifié en 1995-1997, est devenu Centre de Recherche et d'Analyse juridique (C.R.A.J). Il sert de structure d'accueil aux étudiants des différents masters de droit privé: master Recherche de droit privé et masters professionnels: Droit notarial, Droit de la consommation, Droit de l'exécution des peines, Droit des victimes, Droit de l'entreprise. Il sert de structure ouverte pluridisciplinaire aux enseignants chercheurs.

- **Equipe de Direction :**

Centre de Recherche et d'Analyse juridiques: Mme Virginie LARRIBAU-TERNEYRE et M. Jean-Jacques LEMOULAND

Observatoire de jurisprudence: Mme Virginie LARRIBAU-TERNEYRE

Unité de sciences criminelles comparée Jean Pinatel : M. Robert CARIO et Roselyne NERAC-CROISIER.

Unité de droit public des affaires: Mme Monique LUBY.

Observatoire de droit comparé sur la famille et les personnes: M. Jean-Jacques LEMOULAND



- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	12	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	88	87
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1 IGE 1 ADA	2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	1
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.7 du dossier de l'unité)	20	19
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

## 2 • Appréciation sur l'unité

- **Avis global :**

Le CRAJ est un Centre de recherche qui bénéficie d'une reconnaissance locale attestée par le fait qu'il a reçu la médaille de la ville de Pau. Cette réputation repose sur le dynamisme des enseignants chercheurs, équipe soudée dont la plupart des membres ont une activité scientifique remarquable, illustrée par le nombre des publications (495 productions scientifiques ont été recensées depuis le 1er janvier 2005, certes pas toutes dans les revues de premier rang), et colloques.

L'organisation sous forme fédérative permet de rassembler l'ensemble des privatistes en les regroupant selon quatre spécialités, un bureau servant de Comité de direction. Cette dynamique collective est favorisée par l'organisation matérielle du Centre de documentation qui permet des rencontres enseignants doctorants et un travail en commun.

Outre ses activités de recherche, le CRAJ a développé des activités de formation ouvertes aux professionnels du droit et entretient des relations soutenues avec les magistrats, avocats, notaires...et le milieu des entreprises.

Le Centre présente une véritable unité et ne se réduit pas à un simple conglomérat de spécialistes aux compétences diverses. Néanmoins, il reste difficile de trouver des thèmes fédérateurs pouvant associer les différentes équipes. Ceux proposés pour le prochain plan semblent toutefois pertinents, transversaux et se déclinent jusqu'à l'offre de formation (Master 2). D'une dimension substantielle, ce centre, bien structuré, dispose d'une légitimité indéniable. Les doctorants semblent très bien intégrés.

Avis global très positif.



- **Points forts et opportunités :**

La structure de ce centre, regroupant quatre équipes autour d'un bureau de direction, offre des perspectives intéressantes à tous les enseignants-chercheurs de droit privé et sciences criminelles. Chaque équipe est responsable d'un Master 2 qui peut donc être aisément associé aux activités du centre. Les projets transversaux, naturellement très larges, sont significatifs (ceux annoncés pour l'avenir ayant, en outre, un contenu plus lisible que ceux poursuivis dans le passé).

Les membres du CRAJ, à juste titre, attachent beaucoup d'importance à la structure fédérative qui leur permet d'harmoniser leurs travaux, d'articuler la recherche avec les masters et de veiller à l'encadrement attentif des étudiants. Les membres du Centre ont l'opportunité de participer à des réseaux nationaux et internationaux, ce qui sera encore développé ainsi que les partenariats avec les forces vives locales. Les objectifs du plan quadriennal ont été atteints et à certains égard dépassés ; il pourrait en être de même à l'avenir.

Dans ce contexte, il convient de souligner que la formule ainsi retenue présente l'avantage considérable de réunir au sein d'une même unité des privatistes poursuivant collectivement ou individuellement des travaux de recherche qui se déploient dans des champs différents. Cette approche doit être saluée dans la mesure où, dans le respect des différentes orientations scientifiques, s'est ainsi créée une véritable synergie collective autour de thématiques communes (droit de la personne dans son environnement pour le présent contrat, droits fondamentaux pour le futur contrat). Au service de cette stratégie a été mis en place un bureau de direction, chargé de la coordination des activités, et qui assure dans des conditions démocratiques et transparentes une bonne gouvernance appréciée de tous.

- **Points à améliorer et risques :**

De l'avis même des membres du CRAJ, "le principal problème est la difficulté de mobiliser les individualités au profit de l'intérêt général", constat qui est commun à l'ensemble des centres dont les membres ont une riche activité scientifique individuelle.

En réalité, il n'y a pas de véritable problème dans l'activité constante de ce Centre - qui maintient une haute exigence scientifique et un dynamisme remarquable. Le risque ou plutôt la difficulté, vient de la réunion de spécialités dont les différences ne permettent pas toujours de trouver des thèmes communs ou convergents. L'intitulé du thème central : "protection des personnes dans leur environnement" dissimule mal une certaine artificialité.

Les membres de la mission ont conseillé, pour le prochain programme, la mise en valeur de pôles de recherche autour d'un thème fédérateur original qui pourrait dépasser l'objectif premier de convergence entre privatistes. Le thème de l'énergie a été donné comme exemple, qui pourrait rassembler les privatistes, les publicistes, les autres structures scientifiques de l'Université et les professionnels (cf présence de "Total" à Pau). Le président de l'Université, rencontré le lendemain matin, a semblé très intéressé par cette suggestion. Pourraient aussi être amplifiées les collaborations avec des universités étrangères (San Sebastian notamment) et des partenariats pérennes avec d'autres centres français notamment ceux des universités avec lesquelles existent déjà des échanges : Bordeaux IV, Toulouse I et Lyon III.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

La structure adoptée par le centre paraît judicieuse. Des partenariats pourraient être utilement développés, dans une ouverture nationale et internationale. Certaines spécialités, à l'intérieur d'un champ disciplinaire, pourraient apparaître plus clairement afin de permettre au centre d'afficher davantage sa spécificité et sa notoriété.

On ne peut qu'encourager les responsables du CRAJ à maintenir le fort esprit d'équipe fédérée autour d'une organisation opérationnelle, ainsi que le dynamisme manifesté tant dans la production scientifique individuelle et collective que dans le développement des relations avec d'autres centres français et étrangers. Il semble cependant que des efforts pourraient être faits afin de renforcer les liens avec les publicistes de Pau, avec les privatistes et les publicistes de Bayonne (ainsi de l'étude en cours sur "Les influences réciproques du droit européen et des droits nationaux privés", étude subventionnée par le Conseil général) ainsi qu'avec d'autres UFR non juridiques de l'Université pour mettre en place de nouvelles structures de recherche autour de thèmes communs plus novateurs que les anciens.



Ces projets rassemblant les différentes équipes seraient soumis à des "bailleurs de fonds" de façon à habituer les composantes à se mobiliser sur des projets fédérateurs.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10+3
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [ $A1/(N1+N2)$ ]	13/13
Nombre d'HDR soutenues	2
Nombre de thèses soutenues	10
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

### 3 • **Appréciations détaillées**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Excellentes. Les membres du CRAJ traitent avec autant d'aisance les thèmes généraux de leur discipline : droit de la famille, criminologie, et les questions plus spécifiques d'actualité. Les centres d'intérêt cherchent à éviter l'éparpillement. Depuis 1985, l'équipe de l'Observatoire de jurisprudence(ODJ) poursuit la publication trimestrielle d'une Revue appréciée: Les cahiers juridiques d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées en collaboration avec les Universités de Bordeaux IV et Toulouse I, important travail de sélection et d'analyse des décisions de jurisprudence auquel sont associés les doctorants et qui renforce les liens avec les magistrats et les chercheurs d'autres universités.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

La quantité (495 productions scientifiques sont présentées: ouvrages, chapitres d'ouvrage, articles, notes, chroniques dans des revues, encyclopédies ou des répertoires, communications) et la qualité (la plupart de ces travaux sont accueillis par les revues confirmées) ne prêtent pas à discussion.

S'agissant des soutenances de thèses, on dénombre actuellement 20 doctorants, avec en moyenne 3 soutenances par an, ce qui est tout à fait honorable, eu égard à la dimension de l'équipe. 10 thèses ont été soutenues entre 2006 et 2009. 20 thèses sont en cours. On observera que les doctorants estiment très satisfaisant l'encadrement des thèses réalisées au sein de l'unité (suivi de leurs travaux de recherche, discussions collectives, participation aux manifestations scientifiques).





– **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Le dossier présenté par le CRAJ donne peu de précisions sur les contrats de recherche d'ores et déjà engagés. Il semble que le Centre n'ait pas beaucoup développé une politique de contrats avec le secteur public ou privé.

Les relations avec d'autres institutions et professions sont nombreuses mais s'exercent davantage dans le cadre de relations souples, non encadrées contractuellement.

• **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

– **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :**

Certains membres de l'équipe font partie des comités de rédaction des revues et sont auditionnés par des autorités de haut niveau.

– **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Le Centre est une structure d'accueil pour les étudiants du master Droit privé fondamental et des quatre masters professionnels .

Le nombre élevé des doctorants prouve la fertilité de ces formations et le haut niveau d'excellence exigé des étudiants. Comme pour le CECL, la sélection est sévère, le Centre accueille des étudiants venant d'autres Universités et, jusqu'ici, assez peu d'étudiants étrangers. Cette situation pourrait changer si le projet de création d'un master franco-espagnol se concrétise.

– **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

Le CRAJ reçoit quelques subventions du Conseil général et de la Communauté d'agglomération de Pau ( pour l'organisation de colloques) et a développé avec succès des actions de formation, mises en place par l'OFAP et l'UDA depuis 2004 avec le concours des deux autres équipes. Ces formations sont ouvertes aux magistrats, avocats et notaires. Le Centre devrait sans doute répondre davantage à des appels d'offres et s'intégrer à certains pôles de compétitivité.

– **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :**

Des collaborations ont été nouées depuis longtemps avec certains centres français notamment ceux de Bordeaux IV et Toulouse I (cf avec son laboratoire de droit international et européen). Des échanges et invitations de professeurs étrangers se font régulièrement. Mais ces relations avec les laboratoires étrangers ne sont pas institutionnalisées pour l'instant.



- **Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :**

Les travaux de recherche sont, pour la plupart d'entre eux, publiés dans des revues reconnues et par de grandes maisons d'édition, ce qui assure leur influence. Les relations du CRAJ avec les milieux socio économiques de la région sont installées de manière pérenne. Les activités proprement dites de l'unité sont donc tout à fait importantes. En témoignent les publications des 13 enseignants-chercheurs composant l'unité (certains d'entre eux sont en charge de responsabilités directoriales nationales), ainsi que l'organisation de nombreux colloques sur les thématiques de l'unité de recherche.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

- **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

Comme il a déjà été dit, le caractère « fédératif » de l'unité est exemplaire, parvenant à regrouper les quatre spécialités des privatistes autour d'un Bureau qui permet des rencontres et discussions régulières (une fois par mois) et favorise l'intégration des projets. La communication entre enseignants chercheurs, étudiants et personnel administratif est une réussite.

- **Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :**

Une telle communication conduit à une réelle animation scientifique, à des discussions et débats, à l'esprit d'initiative et compétitivité.

- **Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :**

Tous les membres de l'unité assurent des enseignements dans les premiers cycles et les masters. La reconnaissance des travaux du Centre conduit les autorités publiques de la Région à apporter leur concours à l'organisation de manifestations scientifiques. Le CRAJ, notamment l'UDA, pourrait développer davantage ses relations avec les entreprises.

- **Appréciation sur le projet :**

- **Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

Le mode de fonctionnement et l'organisation fédérative du CRAJ ont fait la preuve de leur efficacité et doivent être maintenus.

Le Centre souhaite développer davantage les partenariats au niveau local, national et international (projet de master franco-espagnol, renforcement des liens entre l'UPPA et l'Université espagnole du Pays basque) .

L'intitulé, quelque peu obscur et artificiel, du thème central est modifié: il devient " Droit et protection des personnes", gagnant en lisibilité sans perdre son caractère spécifique, pluridisciplinaire et ouvert.



– Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Dans le bilan prévisionnel qu'il présente pour la période de 2010-2013, le CRAJ prévoit des recettes provenant presque également du soutien du Ministère et d'autres ressources : "subventions, droits d'inscription...". Les points de suspension ont leur importance et il paraît souhaitable que le CRAJ développe une politique contractuelle de partenariat avec le secteur privé et réponde à des appels d'offre, ce qui est devenu pour de nombreux Centres de recherche un moyen intéressant de financement.

– Originalité et prise de risques :

Le CRAJ manifeste son intention de renouveler ses thèmes de recherche en leur donnant un champ plus précis. Il en est ainsi du programme de Droit pénal et de procédure pénale qui orientera ses recherches vers le droit des mineurs au regard des situations à risque et du nouveau programme de recherche de droit international pénitentiaire devant conduire à renforcer la participation de l'UJP aux Comités d'expert et la commande d'expertises scientifiques .

En ce qui concerne les équipes, l'ODJ porte, avec Bordeaux IV et Toulouse I, Les cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées qui présentent un intérêt certain pour les praticiens et qui offrent aux jeunes chercheurs des opportunités de participation à des publications. L'OFAP entretient des liens qui devraient être confortés, voire institutionnalisés, avec des universités françaises et étrangères. Doit être relevée avec beaucoup d'intérêt la création d'un Master 2 Juriste d'affaires franco-espagnol avec l'Université du Pays basque de San Sebastian. L'UJP développe des activités dans l'ensemble de la matière pénale avec une notoriété forte en ce qui concerne la criminologie et le droit pénitentiaire.

• Conclusion :

– Avis :

Avis très favorable.

– Points forts et opportunités :

Excellente organisation fédérative favorisant une recherche collective et les relations entre enseignants et jeunes chercheurs ;

Dynamisme et excellence dans la production scientifique.

Cette unité a, malgré les inévitables difficultés que rencontrent les unités composées de façon hétérogène (ce qui rend les convergences thématiques problématiques), su se doter d'une réelle démarche collective qui lui permet d'avoir une visibilité scientifique incontestable.

– Points à améliorer et risques :

Mieux fédérer des thèmes communs de recherche en développant les relations avec les autres centres de l'Université : CECL et CDRE.

– Recommandations :

Développer les contrats de recherche et la réponse à des appels d'offre.



## Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques (CRAJ)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	B	B	A	A